



**Bureau
fédéral du Plan**
Analyses et prévisions économiques



**Institut
des comptes
nationaux**

Comptes du secteur des biens et services environnementaux

2014-2021

Octobre 2023

Avant-propos

Conformément au règlement européen n° 691/2011, les États membres de l'Union européenne sont tenus de fournir six comptes économiques de l'environnement à Eurostat. Il s'agit des trois comptes qui doivent être transmis depuis 2013, à savoir les comptes des taxes environnementales par activité économique (Environmental Taxes by Economic Activity, ETEA), les comptes des émissions atmosphériques (Air Emissions Accounts, AEA) et les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (Economy-Wide Material Flow Accounts, EW-MFA), mais aussi des trois comptes qui doivent être fournis à partir de 2017, à savoir les comptes du secteur des biens et services environnementaux (Environmental Goods and Services Sector, EGSS), les comptes des dépenses de protection de l'environnement (Environmental Protection Expenditure Accounts, EPEA) et les comptes des flux physiques d'énergie (Physical Energy Flow Accounts, PEFA).

L'Institut des comptes nationaux (ICN) présente, dans cette publication, les comptes du secteur des biens et services environnementaux pour la période 2014-2021.

Les comptes économiques de l'environnement sont des comptes satellites des comptes nationaux. La loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, Titre VIII (dispositions relatives à l'Institut des comptes nationaux) confie l'élaboration des comptes satellites des comptes nationaux au Bureau fédéral du Plan (BFP).

La méthodologie développée par le BFP a été avalisée par le comité scientifique sur les comptes nationaux.

La présidente du conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux,

Séverine Waterbley

Bruxelles, octobre 2023

Table des matières

Commentaire	1
Le secteur belge des biens et services environnementaux en chiffres	1
Importance du secteur environnemental sur le plan de la production, des exportations, de la valeur brute ajoutée et de l'emploi	4
Adaptations méthodologiques	6
Activités non marchandes et activités auxiliaires	6
Adaptation du périmètre	6
Adaptation de la méthode de calcul	6

Liste des graphiques

Graphique 1	Évolution du secteur des biens et des services environnementaux	1
Graphique 2	Parts des types d'activités dans la production (gauche) et l'emploi (droite)	2
Graphique 3	Ventilation du secteur des biens et services environnementaux par branche.....	3
Graphique 4	Ventilation du secteur des biens et services environnementaux par domaine environnemental	4
Graphique 5	Part du secteur des biens et des services environnementaux dans l'économie belge	5

Commentaire

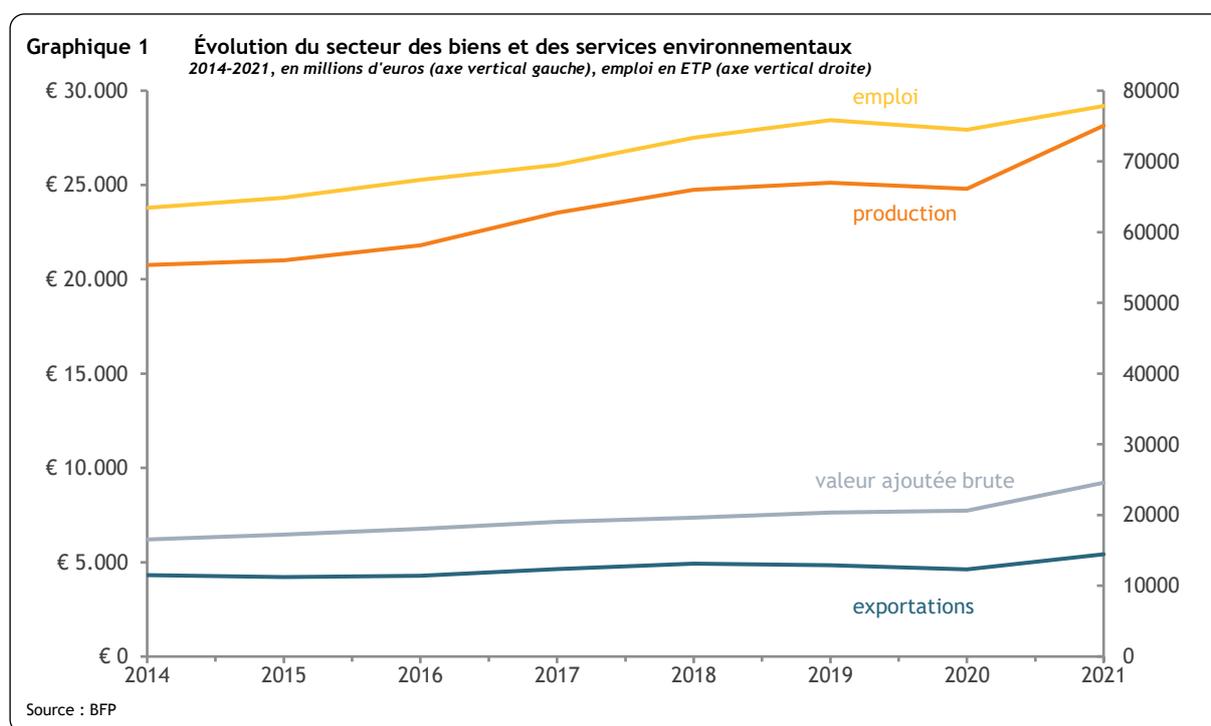
Dans un premier temps, les résultats sont brièvement commentés. Ensuite, les adaptations méthodologiques sont expliquées dans la deuxième partie du rapport. En raison de leur taille, les tableaux contenant les résultats n'ont pas été repris dans la présente publication. Ils sont disponibles sur le site internet www.plan.be.

Le secteur belge des biens et services environnementaux en chiffres

Les différentes activités du secteur belge des biens et services environnementaux sont décrites, avant d'aborder l'importance du secteur de l'environnement sur le plan de la production, des exportations, de la valeur ajoutée brute et de l'emploi. Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en prix courants.

Activités du secteur des biens et services environnementaux

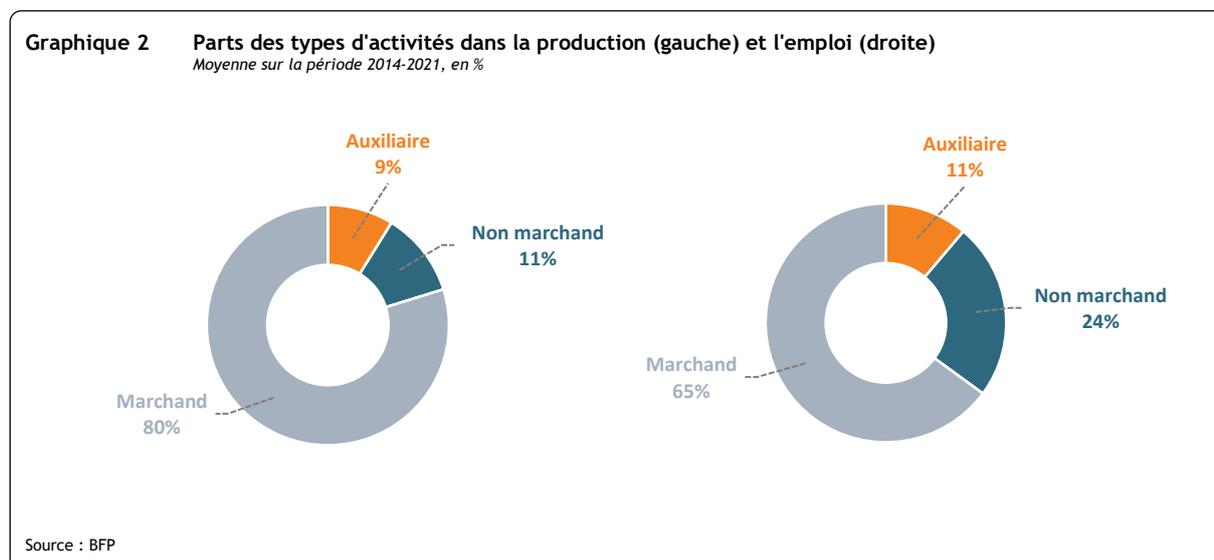
Le graphique 1 montre que la production de biens et services environnementaux est passée de 20,8 milliards d'euros en 2014 à 28,1 milliards d'euros en 2021. La légère baisse enregistrée en 2020 lors de la crise Covid a été largement compensée en 2021. La valeur ajoutée brute a progressé de près de 50% entre 2014 et 2021, passant de 6,2 à 9,2 milliards d'euros. Sur la même période, les exportations ont augmenté de 4,3 à 5,4 milliards d'euros.



Entre 2014 et 2021, l'emploi est passé de 63 000 à 78 000 équivalents temps plein (ETP), ce qui représente une hausse de 23%.

Trois types d'activités environnementales sont distinguées : les activités marchandes, les activités non marchandes et les activités auxiliaires. Le graphique 2 illustre clairement que les activités marchandes

constituent la majeure partie des activités du secteur. Elles représentent 80% de la production totale de biens et services environnementaux et 65% de l'emploi. Les activités non marchandes occupent une part de 24% dans l'emploi, pour seulement 11% de la production. Les parts résiduelles, 9% de la production et 11% de l'emploi, se rapportent dès lors aux activités auxiliaires.

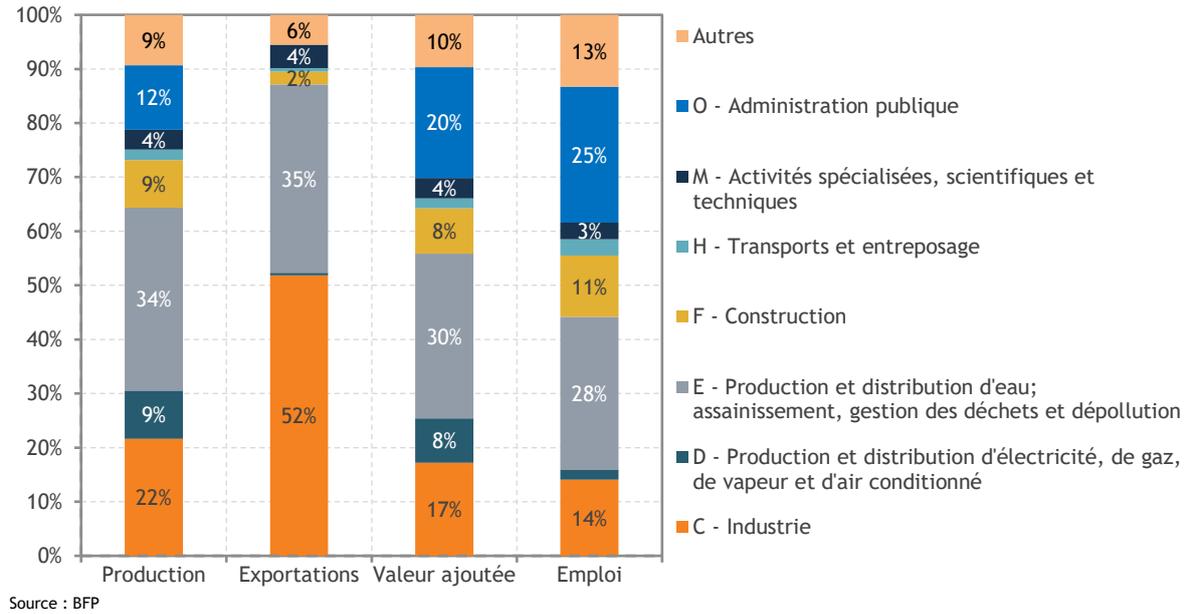


Le graphique 3 ventile le secteur des biens et services environnementaux par section de la NACE pour un certain nombre de variables économiques clés (production, exportations, valeur ajoutée et emploi). Les parts en pour cent expriment les moyennes observées sur la période 2014-2021. Les branches de la distribution d'eau, du traitement des déchets, de la collecte et du traitement des eaux usées (NACE E) génèrent la part la plus élevée de la *production* (34%) et de la *valeur ajoutée* (30%). L'industrie manufacturière (NACE C) est la deuxième branche la plus importante sur le plan de la production, grâce à sa part de 22%. Pour ce qui est de la valeur ajoutée brute, l'industrie manufacturière n'arrive qu'en troisième position, avec une part de 17%, derrière les administrations publiques (NACE O) qui représentent 20% de la valeur ajoutée brute créée par le secteur des biens et services environnementaux.

On retrouve le même trio de tête pour *l'emploi*. La branche de la distribution d'eau, du traitement des déchets, de la collecte et du traitement des eaux usées (NACE E) génère 28% de l'emploi dans le secteur des biens et services environnementaux, et est suivie par les administrations publiques (NACE O) qui occupent une part de 25%, et par l'industrie manufacturière (NACE C) et sa part de 14%.

Les *exportations* sont principalement effectuées par l'industrie manufacturière, laquelle assure 52% des exportations de biens et services environnementaux. Quant aux branches de la distribution d'eau, de la gestion et de l'assainissement des déchets et des eaux usées, elles en réalisent un peu plus d'un tiers (35%).

Graphique 3 Ventilation du secteur des biens et services environnementaux par branche
Moyenne sur 2014-2021, en %

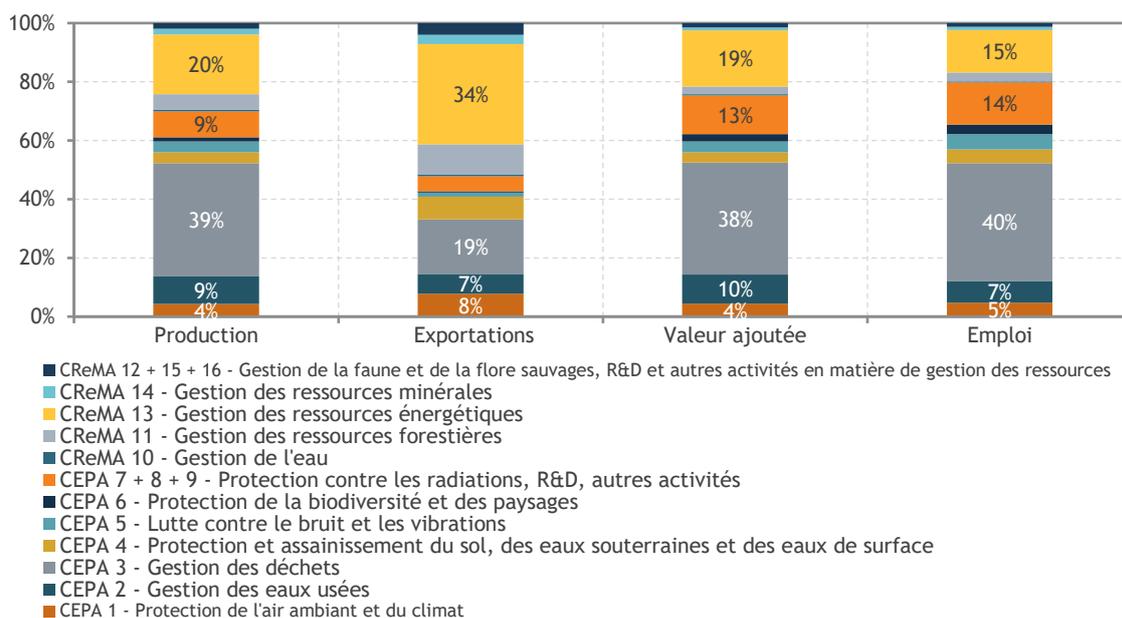


Le graphique 4 présente la ventilation du secteur des biens et services environnementaux par domaine environnemental. En Belgique, la gestion des déchets (CEPA¹ 3) est le premier domaine environnemental, il représente 39% de la *production*, 38% de la *valeur ajoutée brute* générées par le secteur des biens et services environnementaux, ainsi que 40% de l'*emploi*. Pour ce qui concerne les *exportations*, la gestion des déchets occupe la deuxième place, loin derrière, avec une part de 19% seulement. La gestion des ressources énergétiques (CReMA² 13) arrive, chez nous, en tête du classement des exportations, avec un part de 34%. Ce domaine environnemental est aussi le deuxième plus important, après la gestion des déchets, au niveau de la production (20%), de la valeur ajoutée brute (19%) et de l'emploi (15%). S'agissant de l'emploi, le domaine qui regroupe à la fois la protection contre les rayonnements, la recherche et le développement ainsi la catégorie « autres » (CEPA 7 + 8 + 9) a pratiquement le même poids. La part de ce domaine agrégé s'explique principalement par la catégorie « autres », qui se compose pour l'essentiel de l'administration liée à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources en général.

¹ CEPA = Classification of Environmental Protection Activities

² CReMA = Classification of Resource Management Activities

Graphique 4 Ventilation du secteur des biens et services environnementaux par domaine environnemental
Moyenne sur la période 2014-2021, en %



Source : BFP

Importance du secteur environnemental sur le plan de la production, des exportations, de la valeur brute ajoutée et de l'emploi

Il ressort du tableau 1 qu'en Belgique, le secteur des biens et services environnementaux a crû plus rapidement sur la période 2014-2020 que l'économie belge dans son ensemble. Au niveau des exportations, il a fait sensiblement moins bien que l'économie belge.

Tableau 1 Croissance du secteur des biens et services environnementaux en comparaison avec l'économie belge (2014-2021)

	Secteur des biens et services environnementaux	Économie belge
Production ³	36%	25%
Exportations ⁴	25%	36%
Valeur ajoutée brute ⁵	48%	25%
Emploi	23%	11%

Source : BFP pour le secteur des biens et services environnementaux et pour l'emploi en ETP de l'économie belge ; NBB.Stat pour P1, P6 et PIB

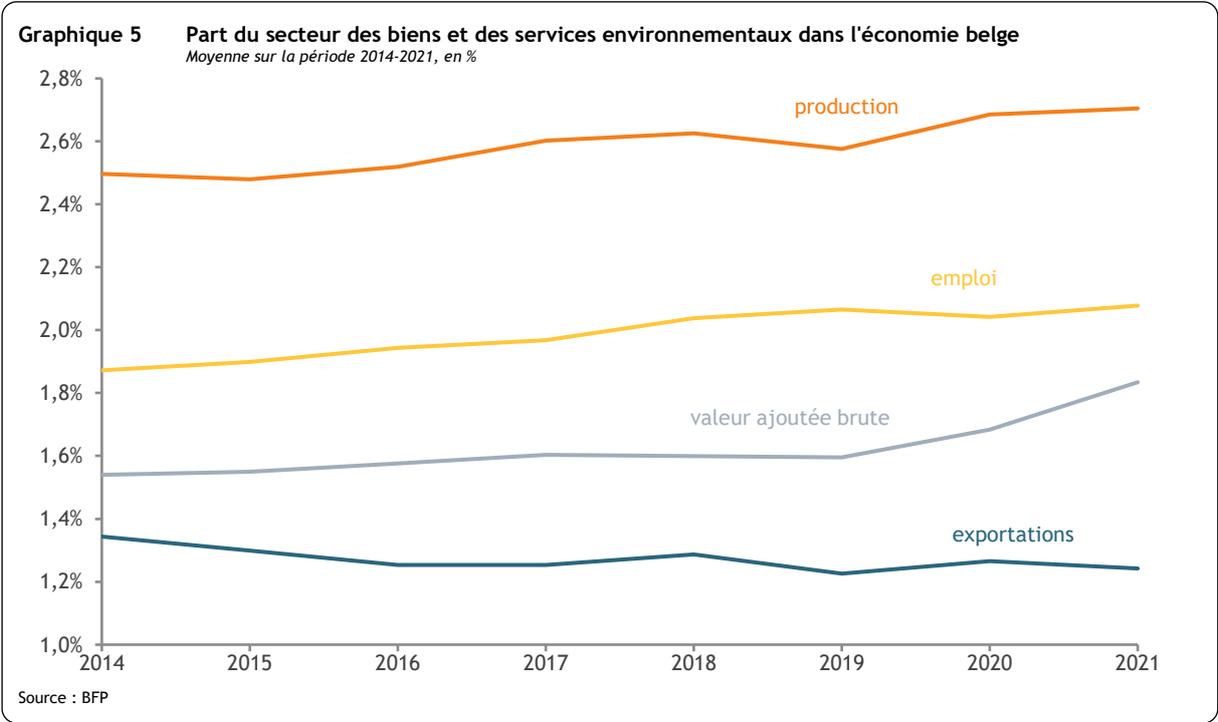
L'emploi a progressé de 23 points de pourcentage dans le secteur des biens et services environnementaux, soit plus de deux fois plus vite que dans l'ensemble de l'économie belge. La valeur ajoutée brute a également augmenté près de deux fois plus vite que le produit intérieur brut. La production a évolué de 11 points de pourcentage plus rapidement et les exportations de 11 points de pourcentage plus lentement.

³ Production de l'économie belge = P1 selon les comptes nationaux

⁴ Exportations de l'économie belge = P6 selon les comptes nationaux

⁵ Valeur ajoutée brute de l'économie belge = produit intérieur brut (PIB) selon les comptes nationaux

La croissance plus rapide du secteur des biens et services environnementaux ne signifie toutefois pas que ce secteur pèse lourd dans l'économie belge, comme le montre le graphique 5. Sa part dans la production a progressé de 2,5% à 2,7% et celle dans la valeur ajoutée brute est passée de 1,5% à 1,8%. Sa part dans l'emploi est passée de 1,9% à 2,1% et celle dans les exportations a fléchi de 1,3% à 1,2%.



Adaptations méthodologiques

Par rapport aux comptes de 2022, le périmètre a été légèrement adapté. De plus, la base de données des entreprises, qui est utilisée pour calculer l'activité marchande par branche, a été mise à jour comme chaque année, de même que les données sur les activités non marchandes et auxiliaires.

Activités non marchandes et activités auxiliaires

Les données sur les activités non marchandes et les activités auxiliaires sont disponibles dans les comptes des dépenses de protection de l'environnement (EPEA). Or, ces derniers n'ont pas encore été établis pour l'année 2021⁶. En l'absence de ces données, ce sont les chiffres de l'année atypique 2020 (marquée par la crise sanitaire) qui ont été utilisés pour 2021. Il se peut dès lors que les variables économiques relatives à 2021 soient sous-estimées dans une certaine mesure. Pour ce qui est de l'année 2020, les données ont été mises à jour sur la base des EPEA de 2022. En outre, les données sur les activités auxiliaires sont davantage agrégées au niveau des branches dans les comptes des dépenses de protection de l'environnement. Les activités de la branche « autres » de ces comptes ne peuvent dès lors pas être allouées au niveau plus fin des branches du compte du secteur des biens et services environnementaux (EGSS).

Adaptation du périmètre

Pour élaborer le compte de la production de biens et services environnementaux, il convient dans un premier temps d'identifier les producteurs belges de ces biens et services ainsi que leurs activités. Tous les producteurs forment ensemble le périmètre de l'EGSS. Le rapport EGSS de 2017⁷ explique en détail comment on a procédé cette année-là. Vu que des organisations disparaissent et que d'autres sont créées chaque année, il est nécessaire de redéfinir chaque année le périmètre de l'EGSS. Mais en adaptant le périmètre, il se peut également que des producteurs non spécialisés soient transférés dans la catégorie des producteurs spécialisés ou inversement.

L'ajustement du périmètre 2023 a consisté, d'une part, à supprimer les organisations qui ne sont plus actives et, d'autre part, à ajouter celles qui n'étaient pas encore présentes dans le périmètre 2022 et qui appartiennent à des branches environnementales à part entière. Il s'agit d'organisations appartenant aux branches NACE 37-39 et NACE-BEL 43.291 et 91.042.

Adaptation de la méthode de calcul

Dès que le périmètre EGSS est déterminé, des données économiques doivent être collectées pour les différentes entreprises qui font partie du secteur des biens et services environnementaux. Des données sont collectées sur la production, les exportations, la valeur ajoutée brute et l'emploi, en lien avec la production de biens et services environnementaux. Le BFP a choisi l'optique de l'offre. Les données sur

⁶ Le règlement délégué (UE) 2022/125 de la Commission du 19 11 2021 a avancé la date de livraison de l'EGSS de fin décembre à fin octobre, tandis que l'EPEA doit toujours être livré pour la fin décembre.

⁷ Le rapport EGSS de 2017 peut être consulté sur <https://www.plan.be/publications/publication-1742-fr-comptes+du+secteur+des+biens+et+services+environnementaux+2014+2015>.

les activités marchandes sont tirées des données de production des fournisseurs individuels, spécialisés et non spécialisés, de biens et services environnementaux. En l'absence de données, ces variables (hors les exportations) sont estimées sur la base d'hypothèses. La méthode a été expliquée dans le détail dans le rapport sur le secteur des biens et services environnementaux de 2017⁷.

Une version actualisée de la base de données des entreprises, compilée pour servir de référence pour les travaux réalisés par le Bureau fédéral du Plan dans le cadre des comptes nationaux, a été utilisée pour calculer les comptes 2023 du secteur des biens et services environnementaux. La mise à jour de cette base de données a entraîné une légère révision des résultats pour l'ensemble de la période.

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

+32-2-5077311

www.plan.be

contact@plan.be

Personne de contact pour cette publication : Guy Vandille, gv@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Baudouin Regout